

MAIRIE DE LABATUT

Place de la Mairie 09700LABATUT 05 61 60 34 07 mairie @labatut09.fr http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE 2024 011

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Date de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers								
En	Présents	Votants						
exercice								
11	09	09						
Ré	Résultat du vote							
Pour	Contre	Abstention						
09 00 00								
Adoptée								

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPY, Maire.

Étaient présents: M Jean CRESPY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Emilie CANCEL, Mme Aude CARTAILLAC, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Jean PESOUSSAUD, M Alain PERROT,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Bernadette PECCATTE, M Matthieu VIDOTTO

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : *Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.*

OBJET:	Vote des taxes locales 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la base et le taux des différentes taxes locales pour 2024

	Bases 2023 Effectives	Taux 2023	Bases 2024 Prévisionnelles	Taux votés 2024	Total 2024
Taxe foncière (bâti)	143 297	29.35*	150 500	29.35	44 172
Taxe foncière (non bâti)	15 888	85.85	16 300	85.85	13 994
Taxe d'habitation (TH)	29 438	12.26	30 500	12.26	3 739
CFE	0	0	0	0	0
S/TOTAL					61 905
Produits atte	- 8 769				
TOTAL PRE	53 136				

^{*} dont le taux départemental de 21.15

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Le coefficient correcteur communal pour 2024 est : 0

La taxe CFE & CVAE ont été transférées à la CCPAP à compter du 01/01/2022 qui reversera une participation fixe à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOPTE la proposition de Monsieur Le Maire et le mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire	Secrétaire de séance
M Jean CRESPY	Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	Change the second secon

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 08 avril 2024

MINIȘTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE:

147 LABATUT

ARRONDISSEMENT:

09 PAMIERS

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PAMIERS

N° 1259 COM (1) **TAUX**

FDL

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

ETAT DE NOTIFICATION DEST RODSHOT REVISIONNEES ET DES TACA D'INITION DES TAALS DIRECTES ESSALES TOUR ESLE									
I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024									
Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7		
Taxe foncière bâtie (TFB)	143 297	29,35	108,64	150 500	44 172	29.35	44 172		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	15 888	85,85	278,24	16 300	13 994	85.85	13 994		
Taxe d'habitation (TH)	29 438	12,26	55,46	30 500	3 739	12.26	3 739		
Cotisation foncière des entreprises (CFE	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>				
				Total	61 905				
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)		
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>			
Aide au calcul des taux par variation pro	ortionnelle : il n'est pas	nécessaire de rempli	r cette rubrique en cas	s de reconduction des	taux de référence ou d	de variation différencié	ėe.		
Taxes Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle		été décidée en 2024,				
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	<u> </u>		29.35	excède le taux plafon	d cochez la ca	ase		
Taxe foncière non bâties (TFNB)		61 905 = 1.00000	00	85.85	indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit				
Taxe d'habitation (TH)		61 905			obligatoirement être votée.				
Cotisation foncière des entreprises (CFE) Produit total de référence (total colonne 5)									
II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024									
TVA IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient	Total		

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			1 145	0	-9 914		-8 769

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 61 905

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) -8 769

Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 53 136

À FOIX

Le 11 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques, marc cocchio

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE Liheyté Égyféti Instance

147 LABATUT COMMUNE:

09 PAMIERS ARRONDISSEMENT:

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PAMIERS

N° 1259 COM (2) TAUX

FDL

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES								
1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES				4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :			axe fond	cière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste		17 a.	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		0 b.	. Par la lo	oi		1 464	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels		0 Ta	axe fond	cière non bâtie :	:		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée		0 a.	. Par le c	conseil municipal			e. Centrales géothermiques	
		b.	b. Par la loi (terres agricoles) 2 901			2 901	f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière non bâtie		1 128 C.	. Par la lo	oi (autres)			g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		c	otisation	n foncière des e	entreprises		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a.	. Par le c	conseil municipal	ι [i. Taxe sur les pylônes	
b. Mayotte		>>> b.	. Par la lo	oi			5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		3.	. BASES	S DE TAXE D'HA	ABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du ter	ritoire	>>> a	Résider	nces secondaire	s et assimilées	30 500	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
b. Base minimum						>>>	c. Coefficient correcteur	1,000000
c. Locaux industriels		ll l	c. Bases dégrevées hors locaux vacants				d. Taux FB commune 2020	8,20
d. Autres allocations		ll ll	d. Bases dégrevées locaux vacants				e. Taux FB département 2020	21,15
		I .	e. Bases dégrevées majo THS				jes raak i 2 departement 2525	
							1	
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAU	X							
6.1. TAUX PLAFONDS							6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU 1	
		s communaux	(1	Taux plafonds	Taux des EPCI Taux plafonds communaux à ne		Taux moyens pondérés des taxes au niveau :	toncieres de 2023
Taxes		le 2023 i niveau :				pas dépasser	a. National	>>>
Taxes	national	départemer	ntal	de 2024	de 2023	pour 2024 (col. 13 - col. 14)	b. Communal	>>>
	11	12	IIIai	13	14	15		
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	4	15,87	114,68	6,040	00 108,64	Taux maximum :	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	12	121,97 304,93 26,69000		00 278,24	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser		
Taxe d'habitation (TH)	24,45	2	22,01	61,13	5,670	55,46	b. Taux maximum de la majoration	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>		>>>	>>>	>:	>> >>>	spéciale	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH							Taux de CFE perçue en 2023 par l	a communauté
ala diminution sans lien a été appliquée				>>> a. Tx moy.75% départemental 8,			d'agglomération, la communauté communes ayant opté pour	urbaine ou de
bles taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés				>>> b. Taux maximum de la majo			la fiscalité professionnelle unique	43,51
' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '							-1	



MAIRIE DE LABATUT

Place de la Mairie 09700LABATUT 05 61 60 34 07 mairie @labatut09.fr http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES



MAIRIE DE LABATUT

Place de la Mairie 09700LABATUT 05 61 60 34 07 mairie @labatut09.fr http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES